La Zone bleue : entrée en vigueur le 1er décembre 2009

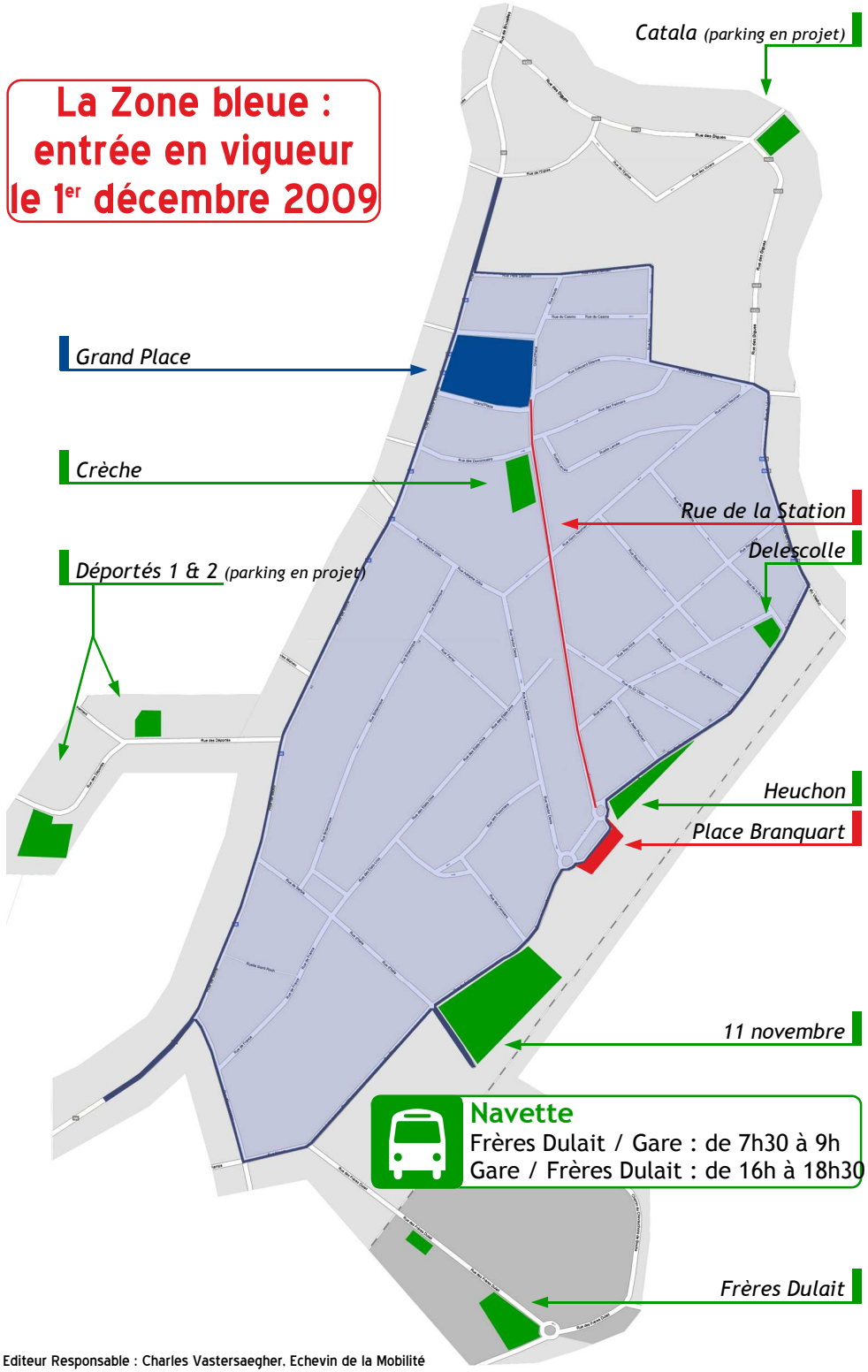

Navette
Frères Dulait / Gare : de 7h30 à 9h
Gare / Frères Dulait : de 16h à 18h30

Braine-le-Comte

Zone bleue

à Braine-le-Comte

Stationnement

Zone sous influence navetteurs SNCB
1000 places
Disque bleu : maximum 2 heures
Carte Handicapé : stationnement à durée illimitée
Carte Riverain et carte de stationnement : stationnement à durée illimitée

Zone Commerçante et de services
100 places
Emplacements rue de la Station et place René Branquart (plateau de la gare)
Disque bleu : maximum 2 heures
Carte Handicapé : stationnement à durée illimitée
Carte Riverain et carte de stationnement : pas valable

Parkings

Parking Stationnement libre illimité
750 places
Emplacements Crèche, Delescolle, Heuchon, 11 novembre, Frères Dulait, Déportés 1 & 2, Catala
Disque bleu : inutile
Carte Handicapé : stationnement à durée illimitée
Carte Riverain et carte de stationnement : inutile

Parking Zone Bleue
125 places
Emplacements Grand'Place
Disque bleu : maximum 2 heures
Carte Handicapé : stationnement à durée illimitée
Carte Riverain et carte de stationnement : stationnement à durée illimitée

Editeur Responsable : Charles Vastersaegher, Echevin de la Mobilité

Zone bleue : mode d'emploi !

L'instauration d'une zone bleue permet de limiter la durée de stationnement des véhicules et d'en assurer la rotation.

Dans cette zone, vous trouverez donc plus facilement un emplacement… ce qui est aussi favorable aux usagers : clients, riverains et personnes à mobilité réduite.

Concrètement, à l'intérieur du périmètre délimité (en bleu sur la carte), vous devez régler et apposer votre disque de stationnement sous le pare-brise avant. Un stationnement d'une durée maximale de 2 heures est autorisé, tous les jours ouvrables (samedis compris) de 9h à 18h. Passé ce délai, vous devez libérer l'emplacement.

Ces mesures impliquent également que vous stationnez librement tous les jours avant 9h et après 18h ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée.

Les cartes Riverain, Handicapé et communale de stationnement permettent des dérogations aux limitations énoncées ci-dessus. Leur détail figure au dos de ce dépliant.

Contacts et infos

Le Service Mobilité vous renseigne sur la Zone bleue, tous les jours ouvrables de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

Service Mobilité

Grand' Place 39 - 7090 Braine-le-Comte
067/874.851 - anne.salmon@publilink.be
067/874.859 - claudine.hendrickx@publilink.be

Quelle carte où et pour qui ?

Trois types de cartes sont reconnues. Elles permettent au détenteur de déroger à la limitation de durée de stationnement dans la Zone bleue !

La Carte Riverain

Les personnes physiques domiciliées dans la Zone bleue peuvent introduire une demande de carte Riverain auprès du Service Mobilité.
Valable 1 an, elle coûte 20 euros ; une seule est actuellement délivrée par ménage. Vous pouvez dès à présent introduire la demande pour une seconde carte Riverain au Service Mobilité. Celui-ci examinera la possibilité d'y donner suite.
Cette carte n'est pas valable rue de la Station et place René Branquart !

La Carte communale de Stationnement

La Carte communale de Stationnement sera délivrée, suivant demande auprès du Service Mobilité. Elle est destinée aux professions médicales effectuant des visites à domicile ou aux travailleurs dont le siège d'activité est situé dans la zone.
Valable 1 an, elle coûte 20 euros.
Cette carte n'est pas valable rue de la Station et place René Branquart !

La Carte de Handicapé

Partout en Belgique, cette carte autorise le stationnement gratuit et sans limitation de durée. Le formulaire destiné à son obtention peut être obtenu auprès du Service Population (Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, 3ème guichet).
Cette carte est valable partout !

La Zone bleue est définie par le Règlement complémentaire de Police de circulation routière (décision du Conseil communal le 11.05.09)
Le règlement taxe relatif aux cartes riverains et cartes communales de stationnement a été adopté par le Conseil communal (11.05.09) (26.10.09)

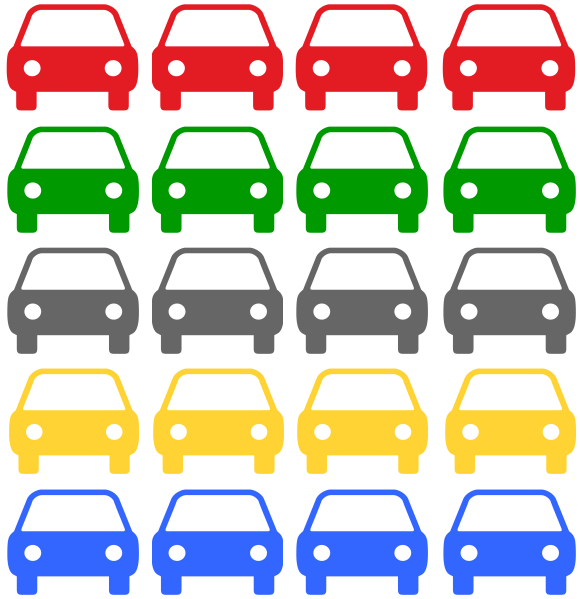

Zone bleue

à Braine-le-Comte

La Zone bleue s'applique rues : Onze Novembre, Adolphe Gillis, Baudouin IV, Blanchisserie, Brainette, René Branquart (Pl), Britannique, Casino, Cerisiers, Courte, Docteur Oblin, Dominicains, Ecaussinnes (rue) depuis carrefour N6 jusqu'au coin des rues Neuve et des Champs, Edouard Etienne, Etats Unis, Ferrer, France, Grand Place, Grange aux dîmes, Haute, Hector Denis, Henri Neuman, Heuchon, Industrie, Italie, Larcée (Ruelle), Mayeur Etienne, Mons (chée) n°1 à 13 et 50, Mons (rue), Neuve, Paix, Patiniers, Père Damien, Plantes, Pluchard, Pommiers, Rey Ainé, Samson, Serbie, Station, Viaduc, Victoire (Pl).

Dès le 1er décembre 2009